



Union des Forces Démocratiques de Guinée



Décision N° 057/UFDG/CAB/2025
portant désignation de Parrains pour des Circonscriptions

Le Président

Vu les Statuts et le Règlement intérieur du Parti ;
Vu les nécessités de service

Décide

Article 1^{er} : les cadres dont les noms suivent, cumulativement à leurs fonctions actuelles, sont désignés Parrains des Circonscriptions électorales ci-après :

1. Pita Thierno Mamadou BAH ;
2. Gaoual Maimouna BAH (Maii Kadija) ;
3. Labé Abdoul Salam SOW.

Article 2 : La présente décision, qui abroge toute disposition antérieure contraire, sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le 19 septembre 2025



Cellou Dalein DIALLO